

**AVIS DE RESILIATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°1908/
CDCB/2025 DU 10/10/2025 A L'ACCORD-CADRE
N°1557/MEF/MEF/DNCMP/SP DU 30/10/2024 RELATIF A
L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES SYRRIUS AU
PROFIT DES STRUCTURES PUBLIQUES BENINOISES**

Conformément aux dispositions de l'article 14 du marché subséquent cité en objet et l'article 107 de la Loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, et faisant suite à l'autorisation de résiliation de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics par procès-verbal n° 1923/DNCMP/CCI/26 en date du 24 avril 2026, la Personne Responsable des Marchés Publics informe que le marché subséquent N°1908/CDCB/2025 du 10/10/2025 à l'accord-cadre N°1557/MEF/MEF/DNCMP/SP du 30/10/2024 relatif à l'acquisition de matériels informatiques SYRRIUS au profit des structures publiques béninoises, suivant décision N°MP/849/2026/CDCB/DG/PRMP du 11/05/2026 de la Direction Générale de la Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin, est résilié.

La Personne Responsable des Marchés Publics


Herbert Emmanuel VIEYRA

